

La visite médicale de FIN d'EXPOSITION

Information salarié

Vous quittez bientôt votre poste et pensez avoir été exposé à un risque professionnel particulier au cours de votre carrière ...

SI VOUS AVEZ ÉTÉ EXPOSÉ
à un ou plusieurs risques tels que :



Amiante



Plomb



Agents ou procédés
cancérigènes, mutagènes
ou reprotoxiques (CMR)



Certains agents biologiques



Rayons ionisants



Risque hyperbare



PÔLE
SANTÉ
TRAVAIL
Métropole Nord

NOUVEAU
IMPORTANT



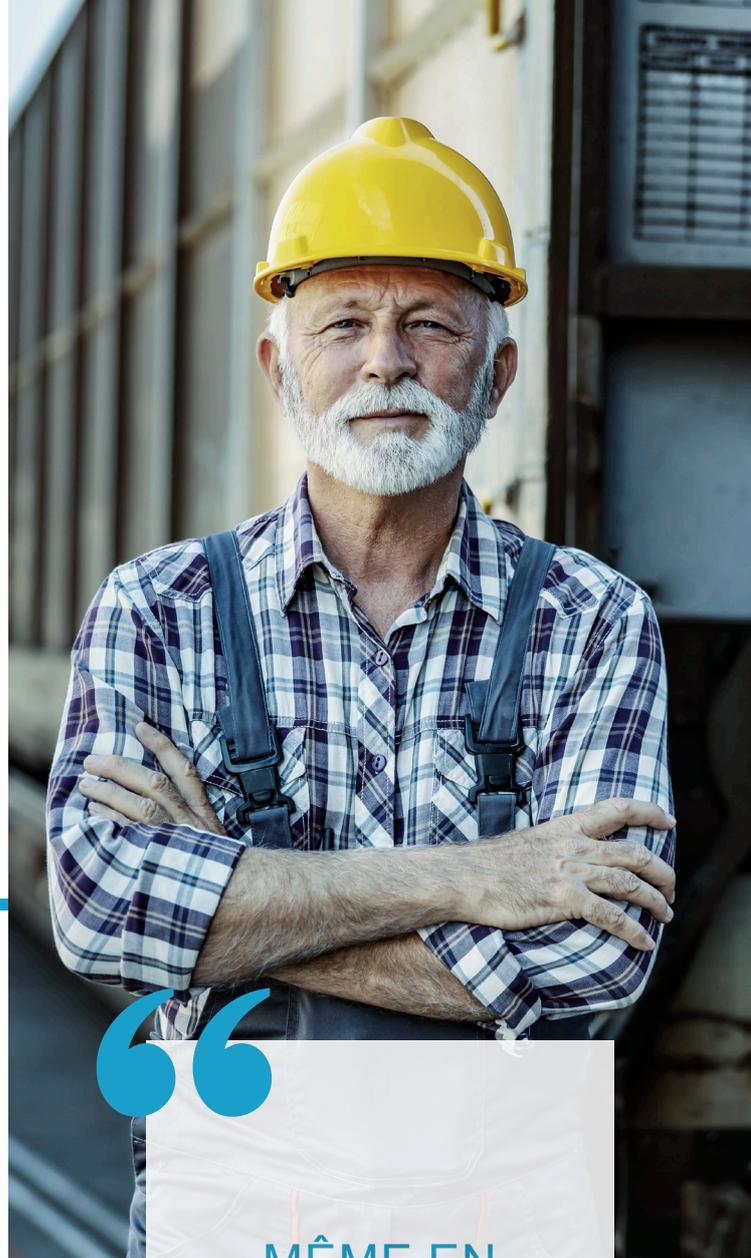
POUR PARTIR
SEREINEMENT
À LA
RETRAITE,
JE PRÉPARE
MON DÉPART !



... Vous pouvez demander une **visite spécifique** avec votre médecin du travail pour faire l'état des lieux de vos expositions professionnelles et déterminer si vous devez bénéficier d'un **suivi post-exposition/ post-professionnel** (SPE/SPP).

Lors de la visite, vous voudrez bien vous munir des **documents suivants** :

- ✔ Curriculum Vitae ou tout autre document, précisant :
 - les emplois occupés
 - les expositions
 - les durées d'expositions
- ✔ Relevé de carrière CARSAT
- ✔ Attestations éventuelles d'expositions professionnelles antérieures



MÊME EN
RETRAITE,
CONTINUEZ
À PRENDRE
SOIN DE
VOTRE
SANTÉ !

